



L'enjeu



1er trimestre
2018

52 Boulevard de la République
06400 CANNES

Vos contacts :

Robert BACCHI: 06 01 08 22 47

Eric MORAND: 06 15 49 12 42

Mail: cgterritoiaux@gmail.com

Site : cgtcannes.wixsite.com



LE SYNDICAT CGT
VOUS PRESENTE SES
MEILLEURS VOEUX

2018



Nous vous transmettons « l'Enjeu », dans lequel figure le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 4 octobre 2017, entre Monsieur le Maire et les représentants du syndicat CGT.

Un entretien qui devait à l'origine durer une heure, et qui s'est achevé après 2h30 de débats, de 11h45 à 14h10, sans pause repas !

Nous avons échangé librement sur divers thèmes, qui concernent de nombreux personnels, avec un Maire ouvert au dialogue, mais très ferme sur certains points.

Nous avons pu constater un décalage entre sa volonté, que nous pensons sincère, de vouloir solutionner certaines problématiques, et les suites qui ont été données.

Nous citerons pour exemple notre demande de nomination au grade supérieur d'un agent du service des espaces verts ayant 30 années d'ancienneté sans promotion, qui a le statut de travailleur handicapé, qui n'a finalement pas été proposé par le responsable de ce service, et que nous sommes parvenus à faire promouvoir, après un long débat lors de la dernière CAP du 22 novembre 2017.

Nous pouvons également évoquer la situation professionnelle des personnels des toilettes publiques que nous avons portée à la connaissance du Maire.

Un service à forte pénibilité, dans lequel les agents n'ont pas eu de promotion depuis plusieurs années, ce qui a attiré l'attention de Monsieur le Maire, qui a demandé à ses collaborateurs de se pencher sur le sujet, avec pour résultat une seule nomination...

Durant cet échange, nous avons pu mesurer l'implication du Maire dans ses fonctions, un homme déterminé, qui va de l'avant, avec des idées très arrêtées sur certains sujets.

Un Maire qui incarne parfaitement la ville de Cannes, avec une forte dynamique, des projets, une ouverture d'esprit certaine, le respect de la liberté d'expression, mais qui supporte mal la contrariété, nous avons pu le constater, lorsqu'il estime avoir raison...

Cela a été le cas lorsque nous avons manifesté notre désaccord concernant la mise en place de la géolocalisation des Policiers Municipaux, ce qui a provoqué une vive réaction de Monsieur le Maire, qui a fait une surchauffe, dans tous les sens du terme, la chemise trempée de sueur en quelques secondes!

Aurions-nous pu mettre en scène le Maire d'une autre commune alentour dans une bande dessinée ?

Pas sûr du tout, car la commune de Cannes est atypique, c'est une ville de communication, ouverte sur le monde, avec un Maire à son image, toujours en mouvement, qui innove, va de l'avant, surprend, agace parfois, mais qui ne laisse pas indifférent.

L'année 2018 sera difficile, à n'en pas douter, après les déclarations qui nous ont été faites à la fin de cet entretien, concernant la remise en question du temps de travail et des autorisations spéciales d'absences. Les autorisations spéciales d'absences, ce sont notamment les jours de bonification, les jours d'ancienneté, le mois du Maire pour le départ à la retraite, les 15 jours accordés pour un mariage...

Nous serons très vigilants sur ces points, et nous défendrons, avec force, les intérêts du personnel.

Nous verrons cela par la suite, mais ce qui importe aujourd'hui, c'est que nous entamons une nouvelle année.

**L'ensemble de l'équipe du syndicat CGT vous souhaite, à toutes et à tous,
une bonne et heureuse année 2018 !!!!**

* Ordonnance 59-76 du 7 janvier 1959 - Article 29 de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 - Article 57, 2^{ème} alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Loi qui stipule notamment que « la collectivité est subrogée dans les droits éventuels du fonctionnaire victime d'un accident provoqué par un tiers jusqu'à concurrence du montant des charges qu'elle a supportées ou supporte du fait de cet accident ».

Pourquoi cette note d'information

Cette procédure constitue un enjeu financier important pour la Ville de Cannes. Elle permet de réduire, voire d'annuler, le coût financier d'un arrêt de travail.

La Collectivité a souscrit auprès d'un prestataire un service qui lui permet de recouvrer le montant de toutes les charges du fait d'accidents dont vous pouvez être victime.

Conditions

Pour qu'un recours puisse être engagé, il faut que le tiers responsable de l'accident soit identifié et cette procédure concerne sans distinction :

1. les accidents de travail,
2. les accidents de trajet
3. les accidents de la vie privée



Comment procéder ?

Informer votre médecin

Dans le cas d'un accident de vie privée, lorsque vous consultez votre médecin, n'oubliez pas de le lui signaler. Il le notera alors sur votre feuille de soins et/ou avis d'arrêt de travail **en cochant la case « accident causé par un tiers »** et en indiquant la date de l'accident.

RAPPEL : pour qu'un accident soit reconnu par un assureur, la seule déclaration ne suffit pas, il convient d'apporter la preuve de la matérialité des faits : constat amiable, procès-verbal, photographies, témoignage écrit etc...

Pour information : **si à la suite d'un accident de la vie privée causé par un tiers**, vous avez une perte de prime de service, informez la Direction des Ressources Humaines qui est habilitée à fournir une attestation pour permettre aux agents de recouvrer la perte de cette prime auprès de leur assureur.

Quels sont les avantages pour l'agent ???

La CGT comprend l'avantage financier pour la collectivité mais beaucoup de questions restent en suspend concernant les avantages financiers pour les agents :

- **Primes de service ?**
- **Prime de fin d'année ?**
- **Jours de bonification ?**
- **Perte de salaire ?**



Nous souhaitons vivement que la détermination et la mobilisation de ces personnels finira par payer !

Cannes

nice-matin
Mercredi 29 novembre 2017

Bocca-Nord: les agents de la mairie sur le pied de grève

Une cinquantaine d'employés, notamment de la police municipale, des écoles Mistral et St-Exupéry et de la crèche Les Elfes, demandent une bonification prévue pour les quartiers prioritaires

Nous aussi, on travaille en plein cœur de Ranguin et on n'a pas le droit d'être payés un peu plus, comme les autres !» Comme cette Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui souhaite rester anonyme, environ 55 agents municipaux (territoriaux, d'entretien, de la police municipale et autres employés de la mairie) ont manifesté hier matin devant l'hôtel de ville. Ils travaillent à Ranguin, La Frayère, aux Genêts et aux Oliviers dans les écoles Frédéric-Mistral et St-Exupéry, à la crèche des Elfes et au poste de police municipale de Ranguin.

« Et nous, si on se fait aggraver, ce n'est pas grave ? »

Depuis 2015, une prime spéciale a été mise en place pour les agents qui travaillent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la nouvelle boni-



Ceux qui travaillent en périphérie de la zone définie par l'État n'ont pas tous droit à la NBI. (Photo L.G.)

fication tarifaire (NBI). Selon la CGT, la mairie n'accorde pas cette bonification à tous ceux qui y auraient droit. Les manifestants, qui travaillent juste à l'extérieur de la zone définie par l'État, s'estiment lésés. Ils ne touchent pas la NBI, mais con-

naissent au quotidien les mêmes difficultés que dans les autres établissements du quartier. « Qu'est-ce que ça veut dire ? Nous, si on se fait aggraver par les parents, ce n'est pas grave ? », réagit une autre Atsem. La délimitation peut créer

des situations compliquées. « Au poste de police de Ranguin, certains ont droit à la NBI, d'autres non... », affirme un agent de police. « On travaille pourtant au même endroit ! » « Nous demandons les mêmes traitements pour les

personnes employées dans le périmètre et en périphérie », déclare Robert Bacchi, secrétaire général de la CGT.

La mairie s'en remet au jugement du Premier ministre

Les manifestants ont été

reçus par les responsables de la mairie, qui ont répondu qu'ils n'attribueraient pas la bonification NBI aux employés des établissements concernés. La loi prévoit d'accorder la NBI aux employés « assurant leur service en relation directe avec la population de ces quartiers ». La mairie a décidé que pour répondre à ce critère assez vague, les établissements devaient recevoir plus de 50 % d'habitants des quartiers prioritaires. Hier, à l'issue de la confrontation, les responsables de la mairie ont promis d'écrire à Matignon pour savoir si cette interprétation était la bonne. Ils vont aussi demander à ce que les agents d'entretien puissent toucher la NBI (aucun n'y a le droit, même en zone prioritaire). « Nous devrions pouvoir proposer un texte aux syndicats d'ici la fin de l'année, avant d'envoyer le courrier », annonce Thierry Migoule. **LOUIS GOHIN**

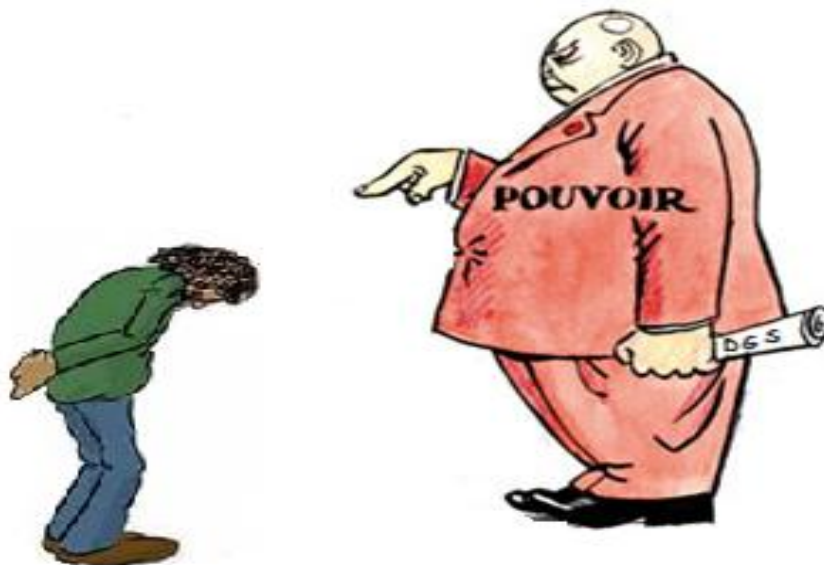
HÉ, ON PARLE DE SOLIDARITÉ !!!!!

Grille indiciaire du grade Administrateur général - administrateurs généraux

Sans les primes

Catégorie : A

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	1021	825	3 ans	3 865,97 €
2	HEA		1 an	4 147,13 €
	HEA2		1 an	4 311,14 €
	HEA3		1 an	4 531,39 €
3	HEB		1 an	4 531,39 €
	HEB2		1 an	4 723,51 €
	HEB3		1 an	4 976,56 €
4	HEBbis		1 an	4 976,56 €
	HEBbis2		1 an	5 107,77 €
	HEBbis3		1 an	5 243,66 €
5	HEC		1 an	5 243,66 €
	HEC2		1 an	5 356,13 €
	HEC3			5 473,28 €
Echelon Spécial	HED		1 an	5 473,28 €
	HED2		1 an	5 721,64 €
	HED3			5 969,99 €



Grille indiciaire Agent territoriaux (Technique et Administratif)

Sans les primes

Catégorie : C

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	347	325	1 an	1 522,96 €
2	348	326	2 ans	1 527,64 €
3	349	327	2 ans	1 532,33 €
4	351	328	2 ans	1 537,02 €
5	352	329	2 ans	1 541,70 €
6	354	330	2 ans	1 546,39 €
7	356	332	2 ans	1 555,76 €
8	362	336	2 ans	1 574,50 €
9	370	342	3 ans	1 602,62 €
10	386	354	3 ans	1 658,85 €
11	407	367		1 719,77 €

C'est le délai qui a été donné aux divers Directeurs de la ville de Cannes, pour transmettre la liste des agents qu'ils souhaitent faire accéder au grade supérieur.

Un délai bien court pour les Directeurs chapeautant de gros services, qui doivent gérer d'importantes charges de travail quotidiennes, ainsi que bien des imprévus et qui, pour certains d'entre eux, n'ont pas eu le temps de consulter l'ensemble des cadres de contact pour établir leur liste.

Nous avons pu constater la colère de divers agents, frustrés de ne pas avoir été promus, et qui ont le sentiment d'avoir été oubliés.

Pourquoi avoir agi dans la précipitation, alors qu'on aurait pu donner un délai plus long aux responsables des services, pour établir leurs listes dans de meilleures conditions ?



Certains responsables, du haut de l'Everest de leur grille indiciaire, pourraient prêter plus d'attention aux agents qui ont de plus faibles revenus et pour qui une promotion, au-delà des quelques dizaines d'Euros mensuels qu'elle peut leur apporter, est une reconnaissance professionnelle qu'ils attendent, pour certains, depuis de très longues années.

Accéder à des hautes fonctions et continuer à rester à l'écoute des autres est la marque des Grands.

Mais cette qualité n'est pas donnée à tout le monde.



Compte-rendu de la réunion du mercredi 04 octobre 2017 entre Monsieur le Maire de la ville de Cannes et les représentants du syndicat CGT.

Monsieur David LISNARD, Maire de la ville de Cannes

Madame Joëlle ARINI, Adjoint Délégué au Personnel

Madame Angélique SUNSERO, Directrice du Cabinet du Maire

Monsieur Thierry MIGOULE, Directeur Général des Services de la ville de Cannes

Monsieur Olivier LEMETAYER, Directeur des Ressources Humaines

Madame Catherine GAMMER, ATSEM, déléguée syndicat CGT, membre élu en CAP

Madame Sylvie OTTERMATT, CCAS, délégué syndicat CGT, membre élu en CAP

Monsieur Laurent GUNTERT, Police de l'environnement, délégué syndicat CGT, membre élu en CAP

Monsieur Christophe VIGNERON, Policier Municipal

Monsieur Eric MORAND, Secrétaire Général Adjoint du Syndicat CGT Mairie de Cannes, CCAS et CAPL

Monsieur Robert BACCHI, Secrétaire Général du Syndicat CGT Mairie de Cannes, CCAS et CAPL

11H45 : Ponctuel, Monsieur le Maire vient à notre rencontre et après nous avoir salués, nous invite à le suivre dans son bureau, devant lequel nous nous trouvons.

Afin de gérer au mieux cette réunion, et de pouvoir aborder l'ensemble des sujets que nous souhaitons évoquer, nous lui demandons combien de temps il souhaite nous accorder.

Réponse : « **le temps qu'il faudra** ».

Dégradation des conditions de travail dans le service de la propreté urbaine, ainsi que dans celui des espaces verts.

CGT : Les personnels de la propreté urbaine ont vu leurs conditions de travail se dégrader, les objectifs sont difficiles à tenir, des pressions sont exercées par la hiérarchie. Il y a toujours plus de demandes dans un temps trop court. Sur instructions de leurs responsables, les agents doivent quitter le secteur qui leur est attribué pour effectuer des missions urgentes.

On leur reproche ensuite de ne pas avoir finalisé leur travail sur le secteur dans lequel ils sont affectés !!!

Cette situation injuste crée un réel mal-être chez certains personnels de la Propreté Urbaine.

Nous indiquons que plusieurs agents, notamment ceux qui ont une forte ancienneté, ne supportent pas le ton trop directif de certains responsables de la P.U, ce qui crée de fortes tensions, ainsi que des incidents.

Nous faisons remarquer que les membres de la hiérarchie doivent adapter leur attitude en fonction des personnels à qui ils s'adressent, en étant notamment moins directifs avec les « anciens ».

Autorité Territoriale :

Le Maire s'exprime sur le sujet, en nous indiquant qu'il donne des directives afin d'optimiser la P.U, et il admet que les responsables, dans un souci de bien faire, peuvent parfois être un peu directif.

Un accompagnement de la hiérarchie va être proposé.

Il nous déclare que des moyens matériels et humains supplémentaires ont été octroyés à ce service, après des réunions de concertation avec un collectif d'agents.

CGT : *Nous demandons à ce qu'un ordinateur soit mis à disposition des agents de la Propreté Urbaine au garage Municipal, comme nous l'avons déjà évoqué avec le responsable de ce service, afin que les agents puissent accéder à intranet.*

A.T : *Il nous est répondu qu'un ordinateur sera mis à disposition des personnels, conformément à notre demande.*

Suite donnée : *l'ordinateur a bien été mis en place pour le personnel de la P.U.*

CGT : *Nous évoquons les sanctions infligées à 10 agents du service des espaces verts pour des pauses prolongées, qui ont été contrôlés à distance par des responsables de ce service, sans qu'ils ne viennent au contact de ces personnels.*

Nous nous insurgeons contre ce type de contrôle déloyal, en rappelant qu'un 11ème agent devait également faire l'objet de sanctions pour ces faits, alors qu'il était en congés !!!

A.T : *Les agents ont été avisés des faits qui leur étaient reprochés, avant de recevoir des courriers à leur domicile.*

Un groupe d'expression composé d'une dizaine d'agents de ce service a été consulté cet été.

Il en est ressorti que ces agents sont heureux dans leur service, et ont formulé des demandes relatives à la fourniture de matériels, qui seront suivies d'effets.

CGT : *Nous portons à la connaissance de Monsieur le Maire la situation d'un agent des espaces verts, qui a le statut de travailleur handicapé, qui a une ancienneté de près de 30 ans, et qui n'a jamais été promu au grade supérieur.*

Il lui aurait été indiqué par le responsable de ce service qu'il serait promu au grade supérieur juste avant de partir à la retraite, ou bien s'il réussit un examen professionnel..

A.T : *Monsieur le Maire demande au DGS et au DRH d'étudier cette situation.*

Suite donnée : *Cet agent n'a pas été proposé au grade supérieur.*

Les représentants du syndicat CGT qui ont siégé à la CAP du 22 novembre 2017 sont parvenus, lors de cette séance, à le faire rajouter sur la liste des agents promus.

Il a été nommé au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe. Cette injustice a pris fin.

Service des écoles

CGT : *Nous évoquons le mouvement de mécontentement des ATSEM durant l'été et nous rappelons que ces personnels souhaitaient travailler en journée continue, et également effectuer 2 semaines de centres aérés l'été, au lieu de 3 semaines.*

A.T : *Madame ARINI rappelle que les ATSEM ont été consultés individuellement, et qu'elles ont pu choisir entre diverses propositions.*

Elle indique avoir de mauvais retours sur la journée continue, le temps de pause étant trop court pour certaines personnes, ce qui engendrerait de la fatigue.

Monsieur le Maire intervient pour demander à ce que l'on fasse le point d'ici la fin de l'année.

Suites données : Une tournée composée de divers responsables de l'Autorité territoriale et des membres du CHSCT va aller à la rencontre des personnels pour avoir leur ressenti concernant la journée continue.

CGT : Nous rappelons que la proposition du collectif des ATSEM était de travailler en journée continue, et d'avoir une amplitude horaire journalière majorée d'1/4 d'heure, ce qui leur permettrait d'effectuer 2 semaines de centre aéré l'été, au lieu de 3.

A.T : Madame ARINI indique que la journée continue a été mise en place à titre expérimental, et que la Municipalité ne reviendra pas sur les 3 semaines de centre aéré l'été.

CGT : Nous évoquons la situation des agents d'animation, qui nous ont indiqué vouloir obtenir un planning annuel, au même titre que les autres personnels des écoles.

A.T : Les agents d'animation n'ont pas eu leur planning « Chronos » sur papier, mais ils ont eu par écrit toutes les informations sur leur emploi du temps pour l'année, dès la rentrée. Une procédure leur a été adressée, afin de leur permettre de consulter leur planning à distance.

CGT : Nous évoquons des incidents cet été dans une école, où dès le premier jour de centre aéré, la directrice de l'établissement a enfermé dans des placards des ventilateurs et des jouets destinés aux enfants, empêché l'accès aux pelouses ombragées par des barrières, et condamné à l'aide de ruban adhésif les placards dans lesquels se trouvaient les affaires personnelles des agents municipaux.

A.T : Monsieur le Maire intervient afin d'indiquer que le matériel périscolaire doit être mis à disposition des personnels des écoles, et le dissociant de celui relevant de l'éducation nationale.

Il rappelle que le bien-être des enfants est la priorité.

Personnels des toilettes publiques

CGT : Nous faisons part de la situation professionnelle des agents qui assurent l'entretien des toilettes publiques, qui ont une forte pénibilité. Il n'y a pas eu de promotion pour les personnels de ce service depuis plusieurs années et nous demandons à ce qu'il y ait des nominations à la prochaine CAP.

A.T : Monsieur le Maire demande à ce que la situation de ces personnels soit étudiée.

Suite donnée : Il n'y a eu qu'une seule promotion pour ces personnels.



CGT : Les effectifs de la Police Municipale ont baissé, il y a environ 200 agents, contre 207 l'année dernière alors que le nombre des missions a augmenté.

Il y a un manque de voitures pour les agents.

A.T : Des recrutements sont en cours, et le nombre d'agents va augmenter, mais de manière très limitée, au regard des restrictions budgétaires. Il nous est indiqué que de nouveaux véhicules vont être livrés dans ce service.



CGT : Nous faisons part la pénibilité pour les agents des contrôles effectués par leurs soins sur les personnes qui se rendent au village de Noël. Nous demandons à ce que cette mission soit prise en compte par des agents de sécurité, payés par les exposants, et que les Policiers Municipaux effectuent des patrouilles de surveillance dans le village de Noël et aux abords.

A.T : Monsieur le Maire nous indique que les exposants n'accepteront pas de prendre en charge ce surcoût.

CGT : Nous signalons que les saisies du matériel des vendeurs à la sauvette sont très difficiles à effectuer, car les Officiers de Police Judiciaire de Commissariat Central n'ont pas le temps de les traiter. Nous indiquons au Maire qu'il pourrait faire usage de sa qualité OPJ afin de valider ces saisies.

A.T : Monsieur le Maire indique qu'il le fera sans problème, dès lors que cela est légal.

Monsieur MIGOULE intervient et déclare avoir étudié la question, mais que cela n'était pas réalisable.

CGT : Nous évoquons la mise en place prochaine d'un bouton d'alarme, avec géolocalisation, sur les appareils utilisés par les agents pour établir les Procès-Verbaux Electroniques. Nous validons cette mesure de sécurité pour les agents, mais nous opposons à la géolocalisation des personnels.

A.T : Monsieur le Maire déclare qu'il mettra en place ce dispositif, qui apportera une sécurité supplémentaire aux agents, et qui permettra une répartition optimisée des patrouilles sur le terrain.

Il propose d'en préciser l'utilisation dans une charte de déontologie.

CGT : Certains Policiers Municipaux ne perçoivent pas l'IAT à laquelle ils peuvent prétendre, et nous demandons à ce que cette situation soit régularisée, avec l'antériorité.

A.T : Il nous est indiqué que les régularisations seront effectuées.

CGT : Nous attirons l'attention de nos interlocuteurs sur le fait que les Brigadiers Chefs Principaux qui ont une forte ancienneté peuvent prétendre à accéder à un échelon spécial, après validation par la Commission Administrative Paritaire.

A.T : Aucun agent ne remplit encore les conditions lui permettant d'accéder à cet échelon. Conditions à remplir : Encadrer une équipe d'au moins 3 agents et compter 4 ans d'ancienneté dans le 9 ème échelon.

CGT : Nous évoquons des problèmes techniques qui nuisent au bon fonctionnement du C.P.U

A.T : Monsieur le Maire nous déclare qu'un audit, confié à Messieurs Yann-Vari LECUYER et Pascal TEISSEIRE, sera lancé prochainement.

Suites données :

Cet audit a été effectué et il a révélé certaines anomalies qui vont être rectifiées.

CAMÉRAS VIDEOSURVEILLANCE



Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire aux personnels affectés à titre principal dans les établissements publics municipaux situés en périphérie des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

CGT : Nous demandons à ce que tous les personnels affectés à titre principal dans des établissements publics situés en périphérie de ces quartiers, puissent bénéficier de cette NBI.

Nous contestons la notion restrictive appliquée par la ville de Cannes, qui consiste à conditionner l'attribution de cette NBI à la fréquentation de ces établissements (écoles, crèche, médiathèque) par au moins 50% de personnes issues des zones concernées par ce décret.

A.T : Il nous est répondu que la ville de Cannes reste sur sa position, en s'appuyant sur une jurisprudence et sur l'avis juridique du CDG des Alpes Maritimes.

Les personnels des écoles Frédéric Mistral, Saint Exupéry, de la crèche des Elfes, de la Médiathèque et du poste de Police de RANGUIN ne percevront pas cette NBI spécifique.

Suite donnée : Les personnels de ces établissements, soutenus par la CGT, ont manifesté devant la Mairie de Cannes le 28 novembre. Une délégation a été reçue en Mairie. Un courrier doit être adressé au gouvernement par la Municipalité pour clarifier cette situation.



Augmentation de la valeur des Tickets Restaurant

CGT : Nous proposons que la valeur du ticket restaurant soit portée à 9€ au lieu de 7,50€ montant qui n'a pas évolué depuis 2011.

A.T : Monsieur le Maire nous répond que ce sujet n'est pas d'actualité.

Promotions : Adjointes Principales de 2^{ème} Classe

CGT : Nous demandons à ce que les nouvelles règles en matière de promotions pour les adjointes territoriales dans les grades d'Adjointes Principales de 2^{ème} Classe soient appliquées, avec un taux de 100%.

A.T : Il nous est répondu qu'un taux de promotion de 30% sera appliqué à la prochaine CAP.

Suite donnée : 46 Adjointes Principales de 2^{ème} Classe ont été nommées lors de la CAP du 22 novembre 2017, auxquels nous avons pu faire rajouter un 47^{ème} agent.

Promotions des agents ayant une forte ancienneté, qui n'ont jamais eu d'avancement de grade, ainsi que de ceux qui doivent partir à la retraite.

CGT : Nous dénonçons la situation des agents qui n'ont eu aucune promotion depuis plus de 20 ans, voire plus de 30 ans. Nous demandons à ce que la DRH intervienne auprès des responsables de ces agents afin qu'ils expliquent pourquoi ils refusent une promotion à ces personnels depuis une si longue période. La DRH doit avoir un rôle de donneur d'alerte.

Nous demandons également à ce que les agents qui arrivent en fin de carrière soient nommés au grade supérieur, afin de pouvoir bénéficier d'une retraite plus conséquente.

A.T : Il nous est indiqué que la collectivité ne veut pas gommer le mérite et précise que les nominations avant un départ à la retraite doivent, avant tout, dépendre de la manière de servir des agents.

CGT : Nous serons vigilants sur les situations des agents et nous dénoncerons les situations injustes.



CGT : Des agents nous ont indiqué être épuisés, et nous signalons des problématiques dans le service du maintien à domicile. Nous demandons où en est notre demande d'attribution d'une NBI spécifique pour certains personnels du CCAS.

A.T : Un rendez-vous sera organisé prochainement avec les responsable du CCAS afin d'aborder ces sujets.

Suite donnée : Ce RDV a eu lieu le 15 décembre, et cette NBI a été versée à 9 agents, avec un effet rétroactif à compter de l'année 2015.

Restrictions

CGT : Quelles seront les conséquences pour le personnel de la ville de Cannes de la baisse des dotations de l'Etat à la commune, notamment pour le remplacement des personnels qui partent à la retraite ?

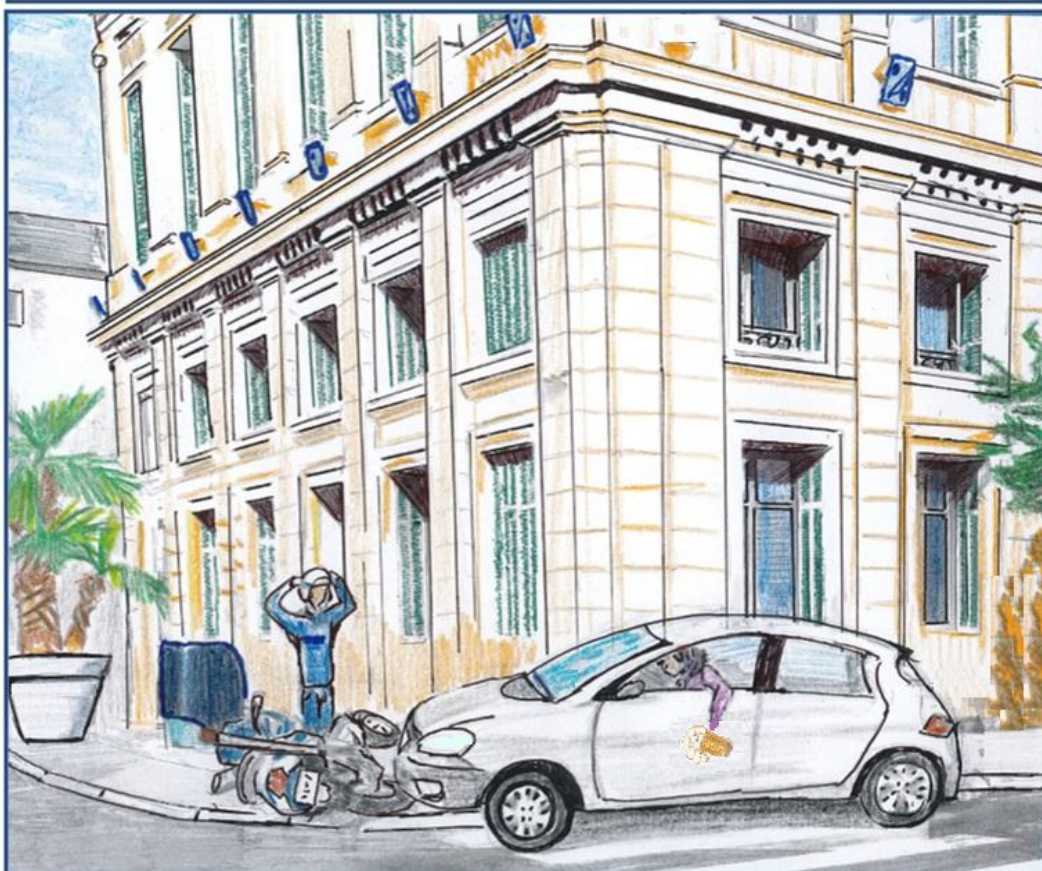
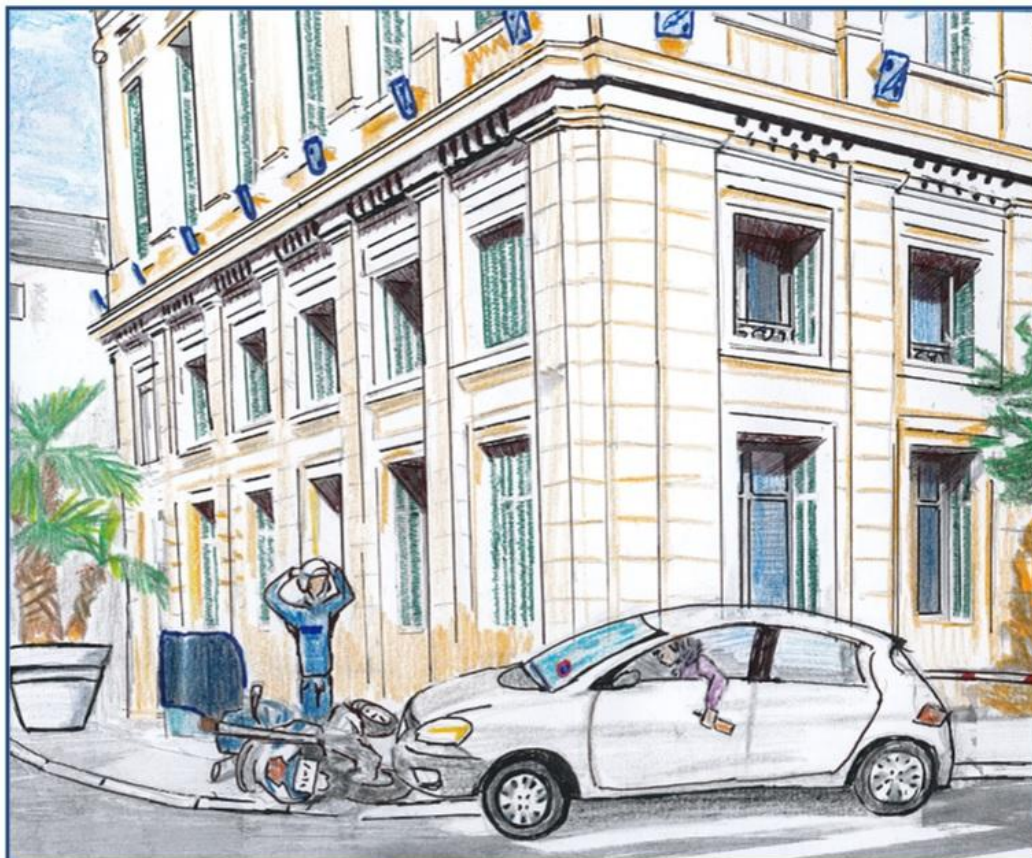
A.T : Les restrictions sont fortes et dureront au regard notamment de la baisse continue des dotations de l'Etat.

Il conviendra, dans les prochains mois, de revoir également le dossier temps de travail en fonction des futures remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur les 1607 heures annuelles et les autorisations spéciales d'absences.

La réunion prend fin à 14H10.



JEU DES 7 ERREURS



SOLUTIONS JEU DES 7 ERREURS

1. Blason façade Mairie
2. Trait sur le pot du palmier
3. Couleur phare du véhicule
4. Chope de bière
5. Autocollant sur pare-brise
6. Barrière manquante
7. Tronc de l'arbre à droite

-Rendez-vous avec Monsieur le Maire le 04 octobre.

-Courrier adressé à Monsieur le Maire en date du 29 novembre, afin de demander la revalorisation à la hausse du ratio d'avancement pour les grades d'Adjoints Principaux de 1ère classe, qui est actuellement de 25% des agents promouvables.

Les nouvelles règles relatives aux nominations dans les grades Adjoints Principaux de 2ème Classe, dont nous avons demandé l'application à la ville de Cannes, dans un courrier adressé au Maire le 5 juillet 2017, est aujourd'hui de 30% des agents promouvables.

Il y a eu 47 nominations dans ces grades lors de la dernière CAP.

Cela va augmenter de manière significative le nombre d'agents qui vont pouvoir prétendre à accéder aux grades d'Adjoints Techniques de 1^{ère} Classe

C'est pourquoi nous avons adressé un courrier au Maire afin de lui demander d'augmenter le ratio des Adjoints Principaux de 1^{ère} classe pour éviter un engorgement, et permettre à plus d'agents d'accéder à ces grades.

-Dépôt préavis grève le 20 novembre et rassemblement le 28 novembre devant la Mairie.

Soutien aux agents des groupes scolaires Frédéric MISTRAL et GOSCINNY, de la crèche et du Poste de Police Municipale de RANGUIN, ainsi que des agents d'entretien des écoles primaires.

L'ensemble de ces personnels ne perçoit pas la NBI spécifique à laquelle il peut prétendre, qui est attribuée aux agents qui officient dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Nous avons adressé 2 courriers au Maire relatifs à cette NBI, le 3 février 2017 et du 20 septembre 2017.

-Intervention des représentants de la CGT lors de la CAP, le 22 novembre, qui a permis la nomination d'un agent ayant 30 années d'ancienneté et qui n'avait jamais été promu.

-Intervention des représentants du syndicat CGT lors du Comité Technique du 21 novembre pour dénoncer la géolocalisation des Policiers Municipaux et le fait qu'ils pourraient être amenés à effectuer des patrouilles en solo. Nous nous sommes également exprimés sur ce sujet dans un article paru dans le journal Nice Matin, le 8 décembre 2017.

-Courrier adressé à Monsieur le Maire le 1^{er} décembre, relatif aux dates de nomination au grade supérieur, pour les agents de la ville de Cannes et du CCAS.

A la fin de la CAP ville de Cannes du 22 novembre, nous avons appris que les agents qui ont été nommés au grade supérieur et qui remplissaient les conditions pour être promouvables au 1^{er} janvier 2017, ne seront promus qu'à partir du début du mois durant lequel s'est tenue la CAP, c'est-à-dire le 1er novembre 2017.

Nous avons saisi le Maire, car ce nouveau système mis en place sans aucune concertation, pénalise les agents, qui perdent 10 mois d'ancienneté dans leur nouveau grade, et certains personnels qui partent à la retraite, qui devront rester plus longtemps en active pour voir leur retraite majorée.

-Courrier adressé à Monsieur le Maire le 19 décembre, afin de lui demander, au titre de l'équité, de ne pas décompter de congés ou bien de récupérations aux personnels qui ont dû quitter leur service pour récupérer leurs enfants, suite aux intempéries du 11 décembre 2017

-Courrier adressé Monsieur le Maire le 22 décembre, afin de lui demander d'effectuer un rattrapage de NBI, au titre de la prescription quadriennale, pour les agents assurant des fonctions d'accueil dans les crèches de la ville de Cannes.

- Courrier adressé à Monsieur le Maire le 27 décembre, afin de demander le paiement des indemnités horaires pour travail normal de nuit (0,17€ / Heure), de la majoration spéciale relative au travail intensif (0,80€ / Heure), ainsi que des heures majorées de week-ends et jours fériés (0,74€ / Heure), pour les agents saisonniers employés par la ville de Cannes, avec une rétroactivité sur 4 ans, au titre de la prescription quadriennale.

En effet, divers agents saisonniers n'ont jamais été payés pour le travail contraignant qu'ils ont été amenés à effectuer. Cela représente quelques dizaine d'Euros, mais quand on est jeune et que l'on a travaillé pour la première fois, c'est beaucoup...

-Octroi, avec rattrapage au 1^{er} janvier 2015, de la NBI quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour 9 Auxiliaires de Vie et Aides à Domiciles, au Centre Communal d'action sociale.

Suite à notre courrier transmis à Monsieur le Maire en date du 13 février 2017, nous avons reçu le 11 décembre une réponse favorable à notre demande d'attribution de NBI pour ces personnels.

PROMOTIONS: LA GRANDE DÉSILLUSION POUR LES AGENTS FÉMININS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

La pénibilité du travail effectué par les agents féminins dans la filière technique, ainsi que leur investissement, ne sont pas suffisamment reconnus à la ville de Cannes

C'est ce que l'on peut constater au vu des promotions des personnels féminins dans le **grade d'adjoint technique principal de 2ème classe**, à la suite de la Commission Administrative Paritaire du 22 novembre 2017.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes:

Agents d'entretien des bâtiments communaux : 5 agents, moyenne d'âge 52 ans, 0 proposés.

Agents d'entretien des toilettes publiques : 4 agents, moyenne d'âge 50 ans, 0 proposés.

Agents d'entretien des écoles : 48 agents, moyenne d'âge 51 ans, 3 proposés, 3 nommés.

Agents d'entretien des crèches : 22 agents, moyenne d'âge 49 ans, 3 proposés, 2 nommés.

Il y a une forte attente de la part de ces personnels, et nous souhaitons vivement que leur situation évolue positivement lors de la prochaine CAP, afin de mettre fin à ce qui est une véritable injustice.

L'investissement, la pénibilité et l'ancienneté de ces agents doivent être récompensés.

La ville de Cannes peut le faire, au regard des nouvelles règles administratives, qui permettent de nommer plus d'agents dans ce grade.



CGT CANNES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

52 Boulevard de la République

06400 CANNES



cgterritoiaux@gmail.com



06 01 08 22 47

06 15 49 12 42

Site : cgtcannes.wixsite.com

BULLETIN D'ADHESION

Vous avez décidé de vous syndiquer à la Cgt. Bienvenue parmi nous.
Veuillez renseigner les différentes rubriques ci-dessous et nous faire
parvenir cette fiche

Les informations demandées sont strictement destinées à la Cgt, confidentielles, elles visent à répondre
au mieux à votre demande et vos attentes.

Nom prénom :

Numéro de Téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Adresse postale :

Service :

Grade :

Date de naissance :



